

1970, Année internationale de l'éducation, par L. Fernig, *Le Courrier de l'UNESCO*, Paris, 1970, n° 1.

Qu'est-ce que l'Année internationale de l'éducation (AIE)? On pourrait la définir comme l'effort conjugué de tous les pays du monde pour faire quelque chose de plus, ou quelque chose qui sorte de l'ordinaire afin de chercher à résoudre leurs problèmes d'éducation et pour reprendre les termes utilisés, par l'auteur de la proposition initiale à l'Assemblée générale des Nations Unies, de « mobiliser les énergies et susciter des initiatives dans le domaine de l'éducation et de la formation ».

L'AIE est essentiellement une entreprise nationale, qui relève de l'initiative de chaque pays. Elle peut entraîner diverses formes d'action: elle peut amener à des réflexions et des études à propos de l'éducation en général ou d'un aspect particulier de l'éducation nationale; à déterminer les problèmes les plus graves; à entamer des expériences qui apporteraient une solution à ces problèmes; à informer le public pour l'amener à participer pleinement à l'examen des problèmes d'éducation, autant d'éléments d'une séquence qui doit déboucher naturellement sur une politique nouvelle de l'éducation.

L'action de chaque pays portera essentiellement sur le système national d'enseignement, mais il est certains de ses aspects qui débordent le cadre de la nation...

Droit à la vie? donc droit au travail, *Informations sociales*, Paris, 1969, n° 10.

... Le droit à la vie est largement reconnu aux infirmes mentaux. En conséquence, ils doivent avoir accès au travail.

Si le droit au travail leur est reconnu, en pratique nombre d'entre eux sont incapables d'occuper un emploi normal et sont condamnés, faute de postes adaptés à leur handicap, à rester désœuvrés. Or l'expérience acquise permet de prouver que le travail est aussi indispensable à ces infirmes qu'à des personnes valides.

L'infirmes mental trouve dans le travail un moyen de s'affirmer, de se valoriser, de s'épanouir, de communiquer avec autrui et finalement d'être heureux. Si l'on ne lui donne pas la possibilité de travailler, son inadaptation risque de s'aggraver, car il se sentira rejeté et inutile. C'est pourquoi l'organisation du travail doit être considérée comme moyen et comme but de l'insertion sociale du déficient mental.

La mise au travail des handicapés mentaux présente aussi un intérêt certain du point de vue économique. Le capital main-d'œuvre de la nation se trouve amputé par l'inadaptation et avec lui le potentiel économique. Si aucun emploi n'est offert à ces jeunes et adultes, la collectivité devra supporter les charges d'assurance et d'assistance qu'entraîne leur impossibilité de travailler.

Si, au contraire, l'on peut éduquer un grand nombre de handicapés mentaux, ils pourront devenir, sinon totalement, du moins partiellement productifs. Si, par leur travail, même avec un rendement faible, ils parviennent à subvenir, ne serait-ce qu'à 25 ou 30% de leurs besoins, l'économie réalisée ne sera pas négligeable.

Ces raisons, ajoutées au fait que le nombre des handicapés mentaux ne cesse de croître, expliquent la nécessité d'apporter rapidement une solution au problème de l'insertion professionnelle des handicapés mentaux.

L'hôpital de gériatrie, par le D^r J.-P. Junod, *Revue suisse des infirmières*, Soleure, 1969, n° 10.

... En gériatrie, il faut savoir se libérer d'une attitude fataliste selon laquelle la vieillesse explique tout. La qualité la plus importante de ceux qui côtoient les personnes âgées consiste peut-être à conserver la faculté de s'interroger et de s'étonner. La vieillesse n'est pas une maladie en soi et la sénilité est souvent l'explication que nous utilisons pour justifier notre manque de motivation à l'égard de la gériatrie.

L'hôpital de gériatrie doit pouvoir faire bénéficier les personnes âgées d'une médecine de bonne qualité. Il doit disposer de l'ensemble des services diagnostiques et thérapeutiques habituels. Selon les circonstances locales, ceux-ci pourront être communs à d'autres disciplines. Il importe avant tout que l'on ne se contente pas d'offrir aux sujets âgés une médecine que l'on jugerait insuffisante s'il s'agissait d'enfants ou d'adultes. Une telle attitude priverait l'hôpital de son caractère dynamique et compromettrait la qualité des soins ainsi que le recrutement du personnel. L'hôpital de gériatrie doit être la démonstration de ce que peut donner une thérapeutique active et polyvalente appliquée à des personnes âgées. La distinction traditionnelle entre maladie somatique et psychiatrique ne se justifie guère en gériatrie. Nous savons que bien souvent le sujet âgé peut être porteur de plusieurs maladies et, en particulier, d'affections mentales associées à des troubles physiques. C'est donc à une approche globale du malade âgé et de son entourage que doit se prêter ce type d'hôpital...